



## Conseil Municipal du 26 Mai 2020

### COMPTE-RENDU

Le vingt-six mai deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni exceptionnellement à la Salle du Foyer afin de respecter les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

**Présents** : SIONNEAU Jacques, FAZILLEAU Christian, FAUCON Amélie, RAMBAUD Luc, ALVAREZ Déborah, FERRIERE Bernadette, DANTHOIS Nicole, PETIT Laurent, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, GRELLIER Dany, DIGUET Anne-Lise, VIOLEAU Quentin, GATARD Catherine, ETAVARD Michel.

**Absents/Excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Luc RAMBAUD

**Convocation** : le 20 Mai 2020

**Affichage** : le 3 Juin 2020

#### ORDRE DU JOUR :

- **Election du Maire**
- **Détermination du nombre d'Adjoints**
- **Elections des Adjoints**
- **Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints**
- **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**
- **Gratification stagiaire**
- **Mission « argent de poche »**

#### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Dany GRELLIER, Maire sortant, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

- |                        |                      |
|------------------------|----------------------|
| - SIONNEAU Jacques,    | - MALOSSE Christina, |
| - FAZILLEAU Christian, | - ROY Laëtitia,      |
| - FAUCON Amélie,       | - GRELLIER Dany,     |
| - RAMBAUD Luc,         | - DIGUET Anne-Lise,  |
| - ALVAREZ Déborah,     | - VIOLEAU Quentin,   |
| - FERRIERE Bernadette, | - GATARD Catherine,  |
| - DANTHOIS Nicole,     | - ETAVARD Michel     |
| - PETIT Laurent,       |                      |

Mme Nicole DANTHOIS, doyenne des membres du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée municipale. Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, elle dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum est remplie.

Il est proposé de nommer un secrétaire de séance : Luc RAMBAUD

Mme Nicole DANTHOIS désigne deux assesseurs, à savoir Déborah ALVAREZ et Laurent PETIT

#### ✓ **1- ELECTION DU MAIRE**

La présidente de l'Assemblée fait appel à candidatures pour l'élection du Maire par le Conseil Municipal.

Candidature : de M. Dany GRELLIER

Le Conseil Municipal procède alors à l'élection du Maire à bulletin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire le nombre de suffrages déclarés blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Résultat : Monsieur Dany GRELLIER : 14 voix (quatorze voix)

M. Dany GRELLIER ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

✓ **2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints soit fixé à 3.

→ **Vote « pour » à l'unanimité**

✓ **3- ELECTION DES ADJOINTS**

<b>Bernadette FERRIERE, première adjointe</b>	VOTE (à bulletin secret): 14 Pour, 1 blanc
<b>Laurent PETIT, deuxième adjoint</b>	VOTE (à bulletin secret): 14 Pour, 1 blanc
<b>Luc RAMBAUD, troisième adjoint</b>	VOTE (à bulletin secret): 14 Pour, 1 blanc

✓ **4- DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints ;

Les indemnités des Adjointes sont dues dès qu'un arrêté du Maire a défini leurs délégations. Toutefois, ils les percevront dès leur prise de fonction de délégation soit à compter du **27 Mai 2020** et cette date sera mentionnée dans l'arrêté de délégation.

*Pour une commune de 662 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.*

*Les indemnités sont prévues au budget et feront l'objet d'une déclaration en Préfecture. Elles seront revalorisées selon les textes en vigueur (sur décision du gouvernement).*

<b>FONCTION</b>	<b>NOM, PRENOM</b>	<b>MONTANT MENSUEL BRUT au 01/01/2018</b>	<b>POURCENTAGE INDICE 1027</b>
Maire	GRELLIER Dany	1 567.43 €	40.3
1 <sup>ère</sup> adjointe	FERRIERE Bernadette	416.17 €	10.7
2 <sup>ème</sup> adjoint	PETIT Laurent	416.17 €	10.7
3 <sup>ème</sup> adjoint	RAMBAUD Luc	416.17 €	10.7
Total mensuel <i>Enveloppe maximum</i>		2 815.94 € 3 232.11 €	

*Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2019 l'indice brut mensuel 1027 est de 3889.40 €.*

→ **Vote « pour » à l'unanimité**



### ✓ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Afin de permettre un fonctionnement efficace dans la vie journalière de la Commune, il apparaît nécessaire de déléguer des attributions du conseil au Maire qui devra rendre compte au conseil des décisions qu'il aura prises dans le cadre de la délégation. Il est proposé de déléguer au Maire, en outre, tout achat inférieur à 2500 € TTC, signer les contrats de location, délivrer les concessions dans le cimetière communal, accepter les indemnités de sinistre et les dons, ...

En cas d'empêchement du Maire, ces pouvoirs sont exercés de plein droit par ses adjoints dans l'ordre du tableau.

→ **Vote « pour » à 14 voix (le Maire ne prenant pas part au vote)**

### ✓ Indemnité de stage

Monsieur CAILLAUD Mathis a effectué un stage en alternance au service technique de la Commune pendant 9 semaines (du 29/11/2019 au 17/03/2020).

Son travail ayant donné toute satisfaction, il a été décidé de lui verser une gratification en guise de remerciement et d'encouragement, d'un montant de 400€.

→ **Vote « pour » à l'unanimité**

### ✓ Renouvellement dispositif « argent de poche »

Les 2 années passées, la commune a adhéré au « dispositif argent de poche ». Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion au dispositif proposé par la Mission Locale du Bocage Bressuirais intitulé « Dispositif Argent de Poche » à destination des jeunes de 16 à 17 ans.

Pour y adhérer, il revient à la commune de déterminer les tâches qui seront confiées aux jeunes durant leurs vacances scolaires et de les encadrer lors de leurs missions.

En contrepartie, les jeunes percevront une gratification de l'ordre de 15€ par demi-journée de travaux de 3h, avec une pause obligatoire d'une demi-heure.

Une enveloppe de 1 600€ a été prévue au budget 2020. Elle pourra être utilisée durant les vacances estivales, de la Toussaint ou de Noël.

→ **Vote « pour » à l'unanimité**

Fin de la séance : 23 h.

**Prochain conseil municipal : Mercredi 17 Juin à 20h30 à la salle du Foyer**

Le Maire  
Dany GRELLIER



Le secrétaire de séance  
Luc RAMBAUD